

Ecoquartier Vauban – BESANCON (25)

Appel à projets

Réhabilitations du « Château d'eau » et des bâtiments « Corps de Gardes »



Maitre d'Ouvrage Ecoquartier:

CM-CIC Aménagement Foncier

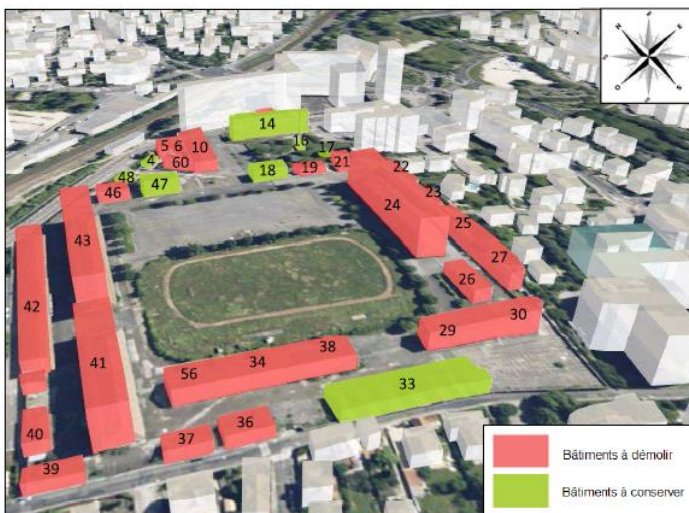
5 avenue Cusenier – BP 36085

25013 BESANCON Cedex

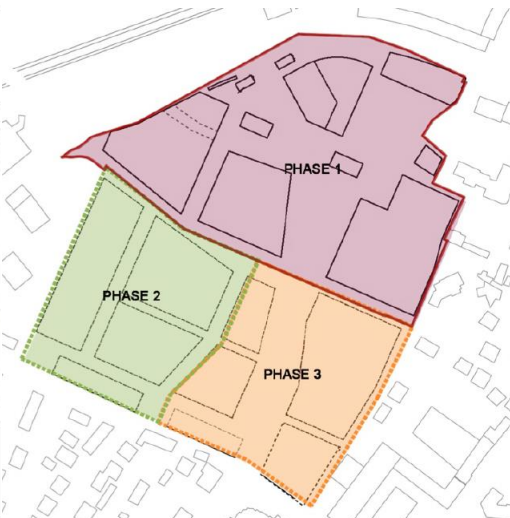
PREAMBULE

La Ville de BESANCON a souhaité valoriser le site de l'ancienne caserne militaire VAUBAN afin d'y développer un EcoQuartier à dominante d'habitat. Pour ce faire, elle a lancé en 2011, un concours d'aménageurs. A l'issue de celui-ci, CM-CIC Aménagement Foncier a été désigné lauréat.

Le Traité de concession signé entre la Ville de BESANCON (concédant) et CM-CIC Aménagement Foncier prévoit l'aménagement des 7 ha de la caserne VAUBAN au travers de 3 permis d'aménager successifs après une phase de déconstruction d'une partie des bâtiments actuels.



Démolitions sur l'ensemble du site



3 Permis d'Aménager successifs

3 des bâtiments conservés sont destinés à être cédés dans le cadre de projets de réhabilitations :

- Les 2 bâtiments « corps de garde » (bat 04 et 48)
- Le « Château d'eau » (17)

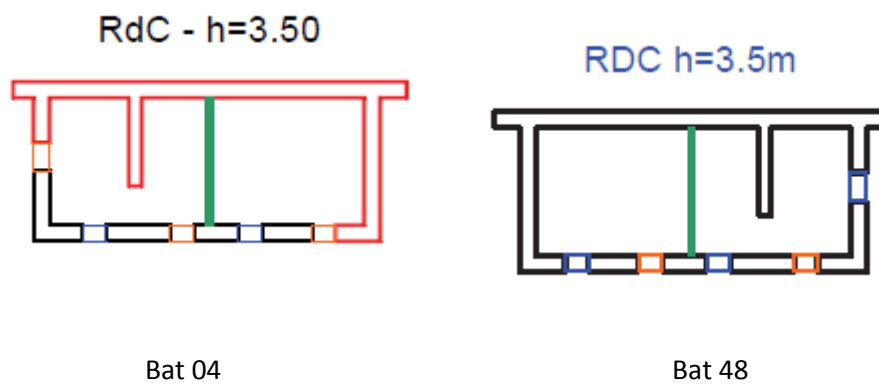


Plan de principe de la phase 1 de l'Ecoquartier Vauban au 15/04/16 :



Les bâtiments réhabilités seront raccordés aux différents réseaux.

Il n'existe pas de plan du château d'eau, les plans des bâtiments corps de gardes sont donnés à titre indicatif :



OBJET DE LA MISSION

Le présent document a pour objet de définir les modalités de désignation des maîtres d'ouvrages pour l'acquisition des bâtiments 4, 17 et 48. Ces bâtiments sont destinés à être réhabilités dans le cadre de projets « atypiques » respectant la démarche d'Eco-quartier.

MAITRISE D'OUVRAGE

La Maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement est **CM-CIC Aménagement Foncier**, représentée par le Directeur d'Agence de Besançon : Philippe LARTAUD

Adresse : **CM-CIC Aménagement Foncier**
5 avenue Cusenier
BP 36085
25013 BESANCON Cedex

Tel : 03.81.88.47.23

Contact/questions : Philippe LARTAUD
Philippe.lartaud@cmcic-immobilier.fr

DATE DE REMISE DES OFFRES

Les réponses au présent appel à projet devront être remises au plus tard pour le :

vendredi 03 juin 2016 à 16h

Elles seront adressées par courriel à philippe.lartaud@cmcic-immobilier.fr et accompagnées par un exemplaire papier transmis à l'adresse postale de la maîtrise d'ouvrage.

CONTENU DES OFFRES

Les candidatures devront à minima contenir les éléments suivants :

- Présentation du candidat(s), des moyens humains et financiers qu'il mettra en œuvre, ainsi que de la destination envisagée pour le futur projet (approche économique souhaitée)
- Une lettre de motivation permettant d'apprécier la compréhension de la démarche et des enjeux de l'Ecoquartier Vauban
- Des croquis « d'intentions architecturales »

CRITERES D'ATTRIBUTION

CM-CIC Aménagement Foncier désignera, en collaboration avec la Ville de Besançon, le porteur de projet :

- Présentant le projet le plus cohérent au regard des enjeux de l'Ecoquartier Vauban
- Apportant toutes les garanties de bonne réalisation de ce projet

Une promesse de vente sous conditions, à hauteur de 40.000€ HT par bâtiment, sera signée avec les candidats désignés.

DOCUMENTS et ANNEXES REMIS AUX CANDIDATS

- Le présent document faisant office de règlement de consultation
- Extrait du Permis de démolir
- Notice PA2 de la demande de Permis d'Aménager Tranche 1
- Cahier de Prescriptions (CPAUPE)
- Plan de principe d'aménagement au 15/04/16
- Photo drone du site
- Plan topo avec bâtiments existants

L'ensemble de ces documents sont librement accessibles à l'adresse :

<https://www.dropbox.com/sh/8v9xocm391w1tqs/AADmbYmyMfjHCjVPXQPxmRz6a?dl=0>

Ils pourront être transmis par voie postale ou courriel sur simple demande, sans que cela ne puisse modifier les conditions du calendrier de la consultation.

D'autres informations sur le projet sont librement accessibles sur : www.EcoquartierVauban.fr

DATE DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION et CALENDRIER

Transmission du présent document aux candidats le : **vendredi 15 avril 2016**

Rencontre(s) éventuelle(s) d'un ou plusieurs candidat(s) : **juin 2016**

Signature d'une promesse de vente, puis travail de conception du projet en associant la Ville de Besançon et CM-CIC Aménagement Foncier : **2^e semestre 2016**

MODALITE DE PUBLICITE

Le présent document ne constitue pas un engagement de vendre pour CM-CIC Aménagement Foncier qui se réserve la possibilité de ne pas donner suite à cet appel à projet. Les candidats ne pourront prétendre à une quelconque indemnisation, de quelque nature que ce soit. En effet, les candidats renoncent notamment à réclamer toute indemnisation au titre de quelques préjudices que ce soit, notamment pour compenser les frais et coûts supportés par les candidats au titre de la présente consultation.